

Installations nucléaires de CENTRACO

L'article 2.8.1. de l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (arrêté dit « INB ») dispose que « l'exploitant définit les modalités permettant à toute personne :

- d'accéder aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables ;
- d'obtenir la transmission des informations mentionnées à l'article L. 125-10 du code de l'environnement.

Ces modalités sont publiées sur un site internet choisi par l'exploitant, mises à jour périodiquement et transmises pour information à la commission locale d'information. ».

1. Accès aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant :

Mise en ligne sur le site socodei.fr, d'une fiche reprenant toutes les modalités définies dans le cadre de l'article 2.8.1 de l'arrêté INB sur les « informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant » (dossiers de presse, plaquette annuelle de bilan, données environnementales, autres supports de communication).

Les informations rendues publiques à l'initiative des installations de CENTRACO sont :

Intitulé	Comment l'obtenir ?
Rapport d'information sur la sûreté nucléaire et la radioprotection des installations nucléaires de l'INB CENTRACO (INB 160)	Sur demande (copie papier) : SOCODEI Direction de la Communication Chemin départemental 138 BP 54181 30 204 Bagnols-sur-Cèze Cedex Téléchargeable sur www.socodei.fr rubrique Documentation
Dossier de presse de présentation de SOCODEI et de l'INB CENTRACO	Téléchargeable sur www.socodei.fr rubrique Documentation
Brochure SOCODEI Faits et Chiffres présentant les principaux résultats de l'année écoulée en termes de production, de sûreté, de surveillance de l'environnement, etc.	SOCODEI Direction de la Communication Chemin départemental 138 BP 54181 30 204 Bagnols-sur-Cèze Cedex Téléchargeable sur www.socodei.fr rubrique Documentation
Données environnementales (résultats de la surveillance de l'environnement autour de CENTRACO)	Consultables sur le site du réseau national de mesures dans l'environnement http://www.mesure-radioactivite.fr/ Mesures du site de Marcoule publiées trimestriellement par le CEA pour le compte de la plateforme, téléchargeables sur http://www-marcoule.cea.fr/
Compte twitter et informations sur la production, les actualités de CENTRACO	@SOCODEI_

2. Autres demandes, en particulier l'accès aux informations rendues publiques par l'exploitant conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables et les demandes relevant de l'article L. 125-10 du code de l'environnement :

Pour obtenir de telles informations, une demande écrite devra être envoyée à une adresse mail. La demande devra spécifier le type d'information demandée. La réponse sera apportée dans les délais fixés par la législation et réglementation en vigueur.

Adresse mail : communication@socodei.fr

3. Publication sur internet des modalités définies dans le cadre de l'art. 2.8.1. sur internet et leur communication à la commission locale d'information (CLI) :

La présente fiche fera l'objet, une fois par an, d'une diffusion au président de la CLI et/ou d'une présentation en réunion plénière de la CLI, selon les modalités qui seront définies entre le président de la CLI et SOCODEI.

Site internet : www.socodei.fr

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.